

Suivi de la situation sanitaire Réunion d'urgence

Visioconférence du jeudi 25 novembre 2021

À la suite du Conseil de défense et de sécurité nationale du 24 novembre et en amont de la conférence de presse du ministre des Solidarités et de la santé qui doit se tenir le 25 novembre en milieu de journée, Boris Melmoux-Eude, directeur de cabinet d'Amélie de Montchalin, avait invité les organisations syndicales représentatives à un temps d'échanges sur la situation sanitaire à 9h30.

Le Directeur de Cabinet a rappelé le contexte de cet échange, a excusé l'absence de la Ministre (en déplacement) et a confirmé la tenue de la conférence de presse d'Olivier Véran à 12h30.

Le nombre de patients en réanimation pourrait atteindre les 2 000 prochainement et le vaccin limite les formes graves. Le nombre de classes fermées dépasse les 6 000 (contre 4 000 il y a une semaine).

- ✓ **Renforcements des gestes barrières** : le port du masque en intérieur sera obligatoire partout, y compris dans les établissements dont l'accès est soumis à la présentation du pass sanitaire. L'installation de capteurs de CO2 sera renforcée dans tous les établissements (et pas seulement dans les établissements scolaires et universitaires). Dans la restauration collective, la question se pose des distances à ré-introduire.
- ✓ **Renforcement du pass sanitaire** : la durée de validité des tests sera probablement ramenée à 24 heures. Le pass sanitaire ne sera pas étendu à d'autres lieux que ceux dans lesquels il est obligatoire aujourd'hui.
- ✓ **Vaccination** : les résultats des études scientifiques montrent la baisse de la protection des vaccins après plusieurs mois. La dose de rappel sera intégrée dans le pass à compter du 15 décembre pour les personnes âgées de plus de 65 ans. L'éligibilité à la dose de rappel devrait être ouverte à tous les adultes de plus de 18 ans et la durée après la deuxième dose devrait être ramenée à 5 mois.
- ✓ **Télétravail** : il n'y aura pas de consignes injonctives. Le cadre de l'accord du 13 juillet a permis une forte augmentation du télétravail dans les services de la Fonction publique. Il y aura donc une incitation forte à augmenter le télétravail, mais sans obligation.

La CFDT est intervenue pour demander que :

- ✓ **L'installation de capteurs de CO2** doit s'accompagner de pédagogie et de formation sur le fonctionnement. Il convient aussi de rappeler que le capteur de CO2 ne se substitue pas à l'aération mais permet une alerte sur la qualité de l'air.
- ✓ **Sur les masques** : la CFDT maintient sa demande que les personnels au contact d'enfants aux moments où ils ne portent pas le masque soient équipés de FFP2 (cantines ou autres moments).
- ✓ **Pour lever le maximum de freins à la vaccination** : rappel nécessaire de la couverture par des ASA des rendez-vous de vaccination (pour les agents et leurs enfants) et pour couvrir les éventuels effets secondaires dans les 24h qui suivent l'injection des ASA.

Sur deux autres points, **la CFDT a salué les encouragements au télétravail** pour toutes et tous, sans le rendre forcément obligatoire. Sur la **restauration collective**, peut-être faut-il tenir compte du fait que les usagers des restaurants administratifs ne sont **pas soumis au pass sanitaire** (contrairement aux clients des restaurants commerciaux) et que cet **élément doit probablement être pris en compte**.

Un **rappel à la nécessité et à l'intérêt du dialogue social** est aussi attendu par la CFDT.

En réponse, le Directeur de cabinet de la Ministre a pris bonne note de la nécessité d'être toujours pédagogue, notamment sur les gestes barrières et les capteurs de CO2.

Sur les restaurants administratifs : la question n'est pas forcément d'introduire une jauge mais des distances entre convives.

Les ASA seront bien maintenues (y compris pour les gardes d'enfants, même en cas de télétravail).

Dans les prochains jours, des précisions seront probablement apportées sur les réunions.

La Ministre fera une communication ce vendredi après-midi.

Durée de la visioconférence : 9h30 – 10h45

Délégation CFDT : Mylène Jacquot, Jean-Luc Saphore